



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 10 septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès (pouvoir de M. GAMBAUDO Georges) ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien (pouvoir de M. PELLOUX Stephane), NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane, GAMBAUDO Georges ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien et BEHETS Jan.

Délibération n° 2015/94

OBJET : CESSION D'UN VEHICULE RENAULT.

Le Président indique que le camion Renault, type CD03C1, immatriculé 633 KX 04, mis en circulation le 2 octobre 1980 n'est plus utilisé par les services techniques de la CCVU.

Un particulier souhaite acquérir ce véhicule pour la somme de **3 200 €**.

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur cette offre.

Sur proposition du Président,
Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de céder le véhicule Renault immatriculé 633 KX 04 à M. FABRE Lucien demeurant les côteaux de Sonnaille 04400 ST PONS au prix de **3 200 €**.
- **DIT** que ce bien sera retiré du registre de l'inventaire.
- **DIT** que la recette sera inscrite **au chapitre 024** du Budget principal 2015.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

